

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : Un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : Un an, 12 fr. ; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'étranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : LACROIX

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne ; Echos, 2 fr. ; Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers : 1 fr. ; Réclames en troisième page, 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

REDACTION et ADMINISTRATION : Rues d'Italie et Hannon, Tunis

Secrétaire de la Rédaction : GANOUNA

UN GROS SCANDALE A L'HORIZON

MONSIEUR ROY GARDE LE SILENCE!...

Une Descente Judiciaire

Le 14 Mai 1912.

On nous écrit de Kalâa-Djerda :

Notre petite localité était mise en émoi aujourd'hui par l'arrivée du Commissaire spécial de police de Djerissa, flanqué de l'huissier et de l'interprète auxiliaire de la justice de Kef, qu'escortaient une bonne douzaine d'agents, armés de pied en cape, comme il sied pour les expéditions sérieuses où la vie de ces intéressants serviteurs de la chose publique peut être en danger.

Le sinistre bandit Béchir avait-il pu gagner nos parages ? Était-il, par hasard, venu se réfugier dans notre bled ? Allait-on, avant de pouvoir lui mettre la main au col, ou de l'abattre comme un chien ou un Bonnot, Garnier ou autre Vallet, assister à des péripéties tragiques comme à Choisy-le-Roi ou à Nogent-sur-Marne ?

La population était angoissée. Un frisson d'épouvante courait dans toutes les veines. Mais bientôt les visages se rassérénèrent. Il s'agissait d'une opération moins glorieuse, car l'on vit l'huissier prendre la tête du cortège et commander en chef à une escouade d'hommes armés de pioches et de pelles qui attendaient dans les locaux de la direction de la société que préside le mercanti sénateur Mougeot.

Puis, toute la bande se dirigea vers un bordj, appartenant autrefois à un indigène, aujourd'hui propriété de M. Aimé Lacroix, inspecteur à la Compagnie du Bône-Guelma à Souk-Ahras (Algérie) qui s'en est rendu acquéreur à la barre du tribunal de Tunis où il fut vendu, par autorité de justice à la requête d'un directeur de la Société des Phosphates tunisiens, pour une dette de... 26 francs. Parfaitement, 26 francs !

Là, en vertu d'un jugement rendu d'accord — triste jugement — entre ladite Société des Phosphates Tunisiens occupante sans droit ni titre, des gisements de phosphates et dont la possession est contestée devant les tribunaux, (actuellement l'affaire est en instance devant la Cour d'appel d'Alger où les défenseurs italiens Donégani et autres sont entrés en plein dans le maquis de la procédure pour retarder le plus possible l'heure de l'examen du litige) et l'ancien Mokaddem de la tribu des Ouled Cheick — singulier mokaddem — probablement très éclairé par les lumières d'un aïglon du barreau tunisien sur les droits de la société, on fit procéder à la démolition d'une partie de Bordj dont on avait préalablement fait sortir les occupants comme on l'avait précédemment fait à une cinquantaine d'autres maisons appartenant à des indigènes, dévolutaires du habous avant de les raser complètement.

Et dire que ce jugement a été exécuté, contre un Français qui jusqu'au dernier moment, a ignoré la trame ourdie contre lui et le coup de Jarnac qui le menaçait !

Ce jugement était inopérant à son égard puisqu'il avait acheté son immeuble à la barre du tribunal civil français ; ni la société ni le Mokaddem, ni les avocats, ni personne ne l'ignoraient ; il aurait donc dû être mis en cause au procès.

Mais on voulait chasser de Kalâa-Djerda le frère du propriétaire de l'immeuble. On voulait frapper un grand coup sur l'imagination des dévolutaires dont il est le mandataire depuis dix ans pour faire rendre gorge à ceux qui les ont dépouillés avec la complicité des d'Anthouard, Roy et autres malfaiteurs cloués au pilori de l'opinion publique du haut de la tribune de la Chambre des députés par les Charles Dumas, les Jaurès, les Raymond Poincaré, président du Conseil des ministres et M. Alapetite, lui-même, Résident général en Tunisie.

Il ne faudrait pas beaucoup de jugements semblables à celui-ci, rendu heureusement par des magistrats disparus de la Tunisie, pour faire éloigner ceux qui seraient tentés de venir s'installer dans ce pays.

L. X.

Not. du jour

NOUVEAUX IMPÔTS EN ALGÉRIE

On connaît maintenant les propositions d'impôts produites aux Délégations Financières.

Ce sont :

1. Sur la propriété non bâtie ;
2. Sur les Offices Ministériels ;
3. Sur les revenus des professions libérales ;
4. Sur les traitements des fonctionnaires ;
5. Sur les revenus en général ;
6. Sur la plus-value des propriétés immobilières ;
7. Droit de circulation sur les vins, bières, alcool, vinaigre, acide acétique ;
8. Droit de fabrication sur les bougies ;
9. Droit de circulation sur tous les moyens de transport en commun ;
10. Taxes sur les vélocipèdes, distributeurs automatiques ;
11. Impôt sur le sel ;
12. Impôt sur les allumettes chimiques ;
13. Droit de statistique, à la sortie, sur les produits d'Algérie ;
14. Relèvement des droits sur les tabacs ou monopole immédiat ;
15. Impôt sur les successions et les créances.

L'éventualité d'imposer la propriété non bâtie, d'augmenter les revenus des alcools et des tabacs a seule été retenue, pour cette année.

Si le mal des uns ne guérit pas celui des autres, estimons-nous assez heureux d'être moins mal partagés qu'en Algérie. Certains esprits grinceux pourront arguer que la Tunisie étant un simple pays de protectorat, le Français, pas plus que l'européen, ne devrait payer d'impôts.

Ce raisonnement ne tient pas debout. En effet, ce ne sont pas les indigènes qui ont réclamé des routes, des chemins de fer, de l'eau, des écoles, des bureaux de postes, télégraphes et téléphones, des commissaires de police, des huissiers, mais nous, Français qui voudrions avoir tout ce que l'on trouve dans les États les plus policés et les plus avancés dans la voie du progrès sans en avoir les charges !

Ce n'est ni raisonnable ni possible. Evidemment il y a peut-être des tempéraments à apporter à l'application des nouveaux impôts qu'on aurait pu augmenter progressivement mais pour faire taire la méfiance qui s'attache obstinément à la réalisation de notre emprunt, il était utile, nécessaire, de faire comprendre aux capitalistes qu'ils

ne devaient avoir aucune crainte en bourrant leurs portefeuilles de titres tunisiens et de cette façon ceux-ci, qui oscillent péniblement, actuellement entre 400 et 410 francs alors qu'ils atteignaient autrefois des cours glorieux de 495 à 500 fr. qu'ils devraient encore avoir remonterait pour le plus grand profit de notre situation financière, un peu gênée aux entournures.

En effet, si nos titres continuaient à rester dans les cours actuels, la réalisation d'une ou deux tranches de l'emprunt serait impossible car la perte serait trop sensible pour nos finances. Il faut donc savoir supporter sans trop rechigner une charge que nous, contribuables, n'avons pas certes demandée mais qui nous a été imposée par les exigences des confrenciers sans vergogne que nous nous sommes donnés.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

L'éternelle scie. — A présent ce n'est plus M. Roy, Secrétaire général du gouvernement tunisien, c'est le « ministre plénipotentiaire » qui préside le Samedi au Dar-El-bey la Commission de la refonte des codes tunisiens !

Nos confrères ignorent donc que M. Roy n'appartient plus, depuis deux ans et demi, aux cadres du ministère des affaires étrangères ? Alors que vient faire le titre de ministre plénipotentiaire qu'on lui donne ?

Il n'y a en fait de ministre plénipotentiaire à Tunis que M. Alapetite.

Sidi Roy. — On sait que Kairouan jouit dans l'Islam de la réputation de ville sainte. Les fidèles qui vont faire leurs dévotions à la grande mosquée de cette ville reviennent purifiés des petits péchés de jeunesse et même de vieillesse.

C'est sans doute pour se faire décorer sérieusement l'intérieur et l'extérieur que Sidi Roy est allé passer les deux journées de Jeudi et Vendredi à Kairouan.

En est-il au moins revenu avec un peu moins de fiel à l'égard de M. Blanc ?

Notre journal. — Notre imprimerie étant fermée Dimanche et Lundi de Pentecôte la « Petite Tunisie Socialiste » ne paraîtra pas mardi prochain.

Notre rédacteur en chef. — Obligé de partir pour Alger et Oran pour une dizaine de jours M. Lacroix prie les personnes à qui il a donné rendez-vous de vouloir bien l'excuser. Il sera à leur disposition à partir du 3 juin.

Kalâa-Djerda en caricatures. — Le « Ruy Blas » du 4 mai dernier publie dans sa spirituelle page « La Bourse au Lavis » une amusante caricature avec la légende suivante :

« — Encore un gros scandale à l'horizon. »

« — Oui, pour certains phosphates tunisiens, on n'a pas volé moins de TROIS CENT MILLIONS... »

« — Une paille ! »

A un confesseur. — Le grotesque et imbécile confrencier consultatif qui coula très malheureusement la candidature municipale de notre ami Marchis à Bône, et qui s'en revint ici confus, contrit, confondu, malgré la consolante bénédiction du curé d'Hippone, nous raille d'avoir employé le mot *salvateur* au cours d'un article.

Le fessable et confessable monoculé n'ignore pourtant pas, en bon fils de Jésus-Christ, la *salvation* théologique et scolastique. Et s'il avait lu Châteaubriand, pour complaire à son hystérie religieuse, il y aurait vu tout au long : « Le Verbe s'est fait chair dans un but *salvateur* immense. »

Se scribaillon ignare, qui blague amèrement les faiseurs de prétendus néologismes, a bien besoin de suivre les cours d'adultes des frères ignorants.

Le Savoyard de Paris publie dans son dernier numéro, avec cliché « ad hoc », le banquet de nos excellents compatriotes des Savoies qui eut lieu le 28 avril sous la présidence de notre ami Berthier au Tunis-Hôtel dont le propriétaire M. Vuarnet est originaire de la Haute-Savoie.

Inutile de dire qu'on s'en est donné à cœur-joie ce qu'on y a apprécié et dégusté avec plaisir les mets du pays habilement confectionnés par le chef de l'établissement.

Dans le numéro précédent du même journal, on publiait un article très élogieux du Commandant Converset sur M. Curtelin qui est originaire de Chambéry.

UN GROS SCANDALE à l'Horizon

Nous avons reçu des renseignements excessivement graves sur des tripotages auxquels se livreraient certains fonctionnaires d'un rang plutôt élevé d'une grande administration avec la complicité d'une bande noire bien argentée.

Des bénéfices très importants seraient réalisés depuis quelques années par le consortium naturellement au détriment des finances de l'Etat.

Il ne nous est pas possible d'en dire davantage aujourd'hui ; cependant nous pouvons annoncer qu'un de ces jours un procès se déroulera en police correctionnelle, un tout petit procès il est vrai d'in jures et voies de fait, mais connexe aux trafics auxquels nous faisons allusion, qui fera découvrir tout le pot aux roses.

C'est bien le cas de dire en l'occasion : petite cause grands effets.

L'intimé se propose de dévoiler un des à-côtés des agissements d'un membre de cette bande noire qui a mis en coupe réglée les finances de l'Etat ; il démontrera comment ces fonctionnaires ne dédaignent pas les courtages même de quelques petits billets de mille après en avoir fait gagner beaucoup d'autres à leurs complices et associés.

M. Roy garde le silence...

et pour cause

Ainsi que nous nous y attendions, M. le Secrétaire général Roy n'a pipé mot. Aucune protestation d'honnêteté n'est venue de sa part. C'est du reste un principe chez lui. On a pu l'écraser sous les accusations les plus diverses, il n'a jamais bronché. Nous en avons honte pour lui ; aussi, combien de fois nous sommes-nous jetés au travers, lancés tête baissée dans la mêlée pour détourner l'orage de sa tête ! Hélas ! si nous avions su de quelle ingratitude il reconnaîtrait notre dévoilement et notre longue et vieille amitié, ce que nous l'aurions laissé se défendre tout seul contre ses impitoyables et rudes accusateurs ! Le temps, pour lui, est l'éponge qui efface tout. Aussi est-il encore en fonctions à SOIXANTE SEPT ans passés alors que depuis plus de deux ans il n'appartient plus aux cadres du ministère des affaires étrangères. Pourquoi le maintient-on en place ? Sont-ce ses services dont quelques-uns dénoncés du haut de la tribune de la Chambre des députés qui lui valent cette criante faveur ? C'est le parasite « ad vitam » accroché aux flancs du budget tunisien. C'est bien de lui qu'on peut dire : le vieux persiste envers et contre tous. Le mot n'est pas de nous mais d'un député qui le prise très peu, oh ! mais très peu. Au surplus qu'aurait-il pu dire pour sa défense ?

En cas de protestation de sa part

nous avons gardé en réserve l'argument de la fin. Pour obtenir la délivrance de cet acte de filiation qui aurait empêché la scandaleuse spoliation dont sont victimes les quatre cent cinquante dévolutaires mâles du Habous de Kalâa Djerda, il fallait l'autorisation d'un cadî, peut-être pas le même que celui qui reçut les ordres du Roy du Gouvernement tunisien. Le mandataire des Ouleds-Cheick obtint cette autorisation qui fut transmise suivant les usages par un huissier du tribunal indigène au notaire qui rédigea l'acte demandé, puis retenu et séquestré, par ordre supérieur : lisez encore Roy.

Peu à peu, cette scandaleuse affaire portée jusqu'à la tribune du Palais Bourbon par Charles Dumas, Jaurès et autres députés, confirmée par M. Alapetite, puis reprise par la grande presse de France, fait son chemin. On commença à la mieux connaître en France. La presse capitaliste elle-même s'en empara. Avec du temps et de la patience nous ne désespérons pas de voir un jour les spoliés de Kalâa-Djerda rentrer en possession de leurs phosphates volés on sait aujourd'hui comment et avec quelles complicités.

Il ne s'agit pas de savoir à qui sont les phosphates de Kalâa-Djerda, il s'agit de savoir à qui il faut les donner, disait le complice de M. Roy, ce baron d'Anthouard de Wasserwas, dont la femme et la belle-mère se firent tant remarquer lors de la laïcisation des écoles à la tête de la population d'un petit village du Puy de Dôme qu'elles ont ameuté contre les fonctionnaires venus pour opérer cette laïcisation.

Et c'est à des républicains de cette trempe, dont les femmes sont les premières à protester et amener les populations contre l'application des lois républicaines que la France a confié ses destinées !

Pauvre France ! Pauvre République ! Que tes intérêts sont en de bonnes et franches mains républicaines ! qu'un Césarion d'aventure lève la main et nous les verrions bien vite marcher sous son étendard !

Le B.-G. et le rachat

La Compagnie du Bône-Guelma nous a fait tenir la brochure relative aux propositions nouvelles qu'elle a soumises du gouvernement général de l'Algérie et aux délégations financières relativement au rachat de son réseau algérien.

Ces propositions nous paraissent, à première vue, fort avantageuses pour l'Algérie, mais nous éviterons de les appuyer de crainte d'effaroucher nos voisins qui pourraient nous dire avec raison : de quoi mélez-vous ? Occupez-vous des choses de Tunisie et non des nôtres qui ne regardent que nous.

Ajoutons que samedi dernier une délégation des cheminots du Bône-Guelma présidée par M. Boroni, secrétaire de la section bônoise du Syndicat national des chemins de fer français, a été présentée à M. Ch. Lutaud par M. Dominique Bretna, délégué financier.

Les cheminots ont exposé au Gouverneur général les desiderata de leurs camarades et ont exprimé leurs craintes de voir le ra-

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS - Tunis

chat compromis par les nouvelles propositions de la Compagnie.

M. Charles Lutaud, après avoir attentivement écouté M. Boroni, déclara qu'il n'avait jamais cessé de s'employer à faire aboutir la question du rachat. Il ajouta que les retards motivant l'impatience légitime des cheminots du B.-G. ne dénotaient aucune mauvaise volonté. Seule, la nécessité de constituer le dossier de renseignements exigé par le Conseil d'Etat a paru retarder la solution désirée. Ce dossier est aujourd'hui à Paris où les services compétents l'examinent.

Bien qu'adversaire en principe des rachats, le Gouverneur estime que celui du Bône-Guelma est absolument indispensable.

S'expliquant sur les propositions formulées à la dernière heure par la Compagnie, M. Ch. Lutaud a dit aux délégués que ces propositions allaient être l'objet d'un examen attentif de la part de la Commission spéciale, puis de l'assemblée des Délégués financiers.

Il n'apparaît pas cependant que ces propositions puissent compliquer la procédure engagée relativement de l'affaire l'Ouenza pas plus que la procédure relative au rachat.

M. Dominique Bertagna a remercié le Gouverneur général de l'accueil bienveillant qu'il avait bien voulu réserver aux représentants des cheminots de l'Est et de Constantine. Il s'est déclaré résolu à dénoncer devant les Délégations Financières les procédés inacceptables dont la Compagnie Bône-Guelma est coutumière.

Avant de prendre congé, M. Boroni s'est porté garant du dévouement de ses camarades à l'égard du chef de l'administration algérienne, et M. Lutaud a répliqué que ce dévouement lui était connu et ne faisait qu'augmenter son désir de voir les cheminots du B.-G. incorporés parmi le personnel de l'Etat.

Les résultats de cette démarche paraissent diminuer considérablement le nombre et la valeur des atouts que le B. G. a de voir aboutir ses propositions. La réponse de M. Lutaud implique un refus de principe sur lequel il sera bien difficile, sinon impossible, de faire revenir le gouvernement.

Dans ces conditions il apparaît aux spectateurs de bonne foi que le B. G. finira par abandonner la partie à temps, avec les honneurs de la guerre. Il a un champ d'action suffisamment étendu et varié en Tunisie. L'avenir de nos voies ferrées, l'entretien et l'amélioration du réseau actuel de la Régence, le perfectionnement de notre matériel roulant, les préoccupations dictées par le sort du personnel et les commodités des voyageurs, sont autant de chapitres d'un programme d'action et de progrès en Tunisie qui permettrait au Bône-Guelma de se désintéresser sans trop de regret et presque de gaité de cœur d'une exploitation algérienne où elle n'a jamais connu que des déficits.

Hier Aujourd'hui Demain

CHRONIQUE DES ACTUALITÉS

Au moment où ceci sera sous vos yeux, lecteur, le Zig-Homard du bled sera sans doute arrêté dans le douar du sud où on le cerne actuellement, Béchar, le Jean Bonnot, le plat Vailet, au passé bien Garnier, et qui est Karoui, puisque natif de Kairouan, a beau recourir aux mille et une ruses de Raymond la Science, toutes sont éventées les unes après les autres par M. Mattei et ses dévoués auxiliaires.

Après avoir coupé les routes de Zaghouan, il aura à son tour la tête coupée, tel défunt Areski, qui était précisément ben Béchar.

Juste retour...

Heureux retour, aussi des zouaves de France dans nos garnisons dégrainées et réduites au plus strict minimum. Je les ai vus, ces frais zouaves, dans leurs baraquements provisoires du port. Ils sont très heureux de venir faire leur temps à Tu-

nis, où leur tenue orientale s'apparie mieux au climat et aux contingences.

— Rude climat, s'exclament-ils, en suant à grosses gouttes. Pourvu que l'on ne nous fasse pas trop marcher, car, nous n'hésiterions pas à faire... les zouaves!

Salut à vous, soldats de France, la Tunisie vous réserve son plus joli sourire, qui vaut mieux que celui des Marie-Salope de vos plats séjours d'antan.

Salut à toi, aussi, « Carthage » de mes rêves, intermitten et par conséquent plus cher à nos yeux! Puis-je cette fois ton retour être définitif! Puisse ton radoubage périodique ne pas exiger une nouvelle fugue qui plongerait nos âmes dans la marasme!

Sans aller jusqu'à prétendre qu'il faille utiliser tes filancaux au transport de ces bons diables de Corses qui ne sont jamais contents des transports exceptionnels qu'on leur aménage annuellement, nous serions si heureux, « Carthage », opulent paquebot, que tu restes une fois pour toutes, attaché à nos aises si chères.

Ne t'en va pas "Carthage", je t'en supplie, Car, en partant, tu emporterais nos [cœurs!]

C'est comme cet excellent Delcassé, qui lui aussi, voudrait s'en aller. Il en a assez, Delcassé, de se classer parmi les mariniers d'élite. Les cuirassés ne disent plus rien à Delcassé, et il voudrait bien se déclasser. Après ses visites si brèves à nos arsenaux, il voudrait succéder à Brisson. Au bâton d'amiralissime, il préfère la sonnette de présidentissime, en attendant, qui sait ?...

La marine conduit en tout, oui, ma chère, jusqu'à l'Elysée, à la condition d'en sortir. En y moisissant, on a le ton mariné, et l'on sait si le thon mariné est de bon ton!

En attendant, un qui a eu le temps de s'amariner, à force de fuir d'une rive à l'autre, c'est cet honnête M. Dunoyer, vous savez bien, ce fonctionnaire de M. Roy qui faisait aux courtiers de Tunis toutes les affaires d'hypothèque que l'on voulait, avec l'argent de la Sultane.

Je promets une grenouille bleue à qui trouvera jamais ce bouffeur de batraciens, et je suis sûr qu'il ne crèvera pas d'indigestion, celui qui concourrait pour mon prix!

ALI BABIL.

LA HERNIE

et les Maladies de Ventre

Les Derniers Perfectionnements d'une Belle Découverte

Le hernieux ne doit plus souffrir ni de sa hernie, ni son bandage, depuis la belle découverte du renommé Spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE, et surtout depuis les derniers perfectionnements qu'il vient d'apporter à ses merveilleux appareils sans ressorts.

La création d'une nouvelle matière « Natura », imperméable, imputrescible, indéformable, servant à façonner les pelotes de ces appareils, leur permet de s'adapter et d'adhérer au corps sans aucune gêne, et rend impossible tout glissement de la hernie dans le scrotum.

Cette innovation qui a obtenu un grand succès et une haute récompense à l'Exposition universelle de Turin contribue à obtenir la réduction radicale et la contention absolue (toujours garantie) tout en assurant un bien-être parfait ainsi que la liberté complète des mouvements et l'intégrité des forces et de la vigueur.

C'est une heureuse nouvelle pour tous nos lecteurs atteints de hernies et nous nous empressons de leur rappeler que M. A. CLAVERIE, est actuellement de passage en Tunisie et qu'il recevra de 9 h. à 5 h. :

BIZERTE, Vendredi 31 Mai, **Grand Hôtel**.

TUNIS, Samedi 1^{er}, Dimanche 2, Lundi 3 et Mardi 4 Juin, **Grand Hôtel de Paris**.

Ceintures perfectionnées et appareils CLAVERIE contre les maladies de matrice, déplacements des organes, varices, etc.

L A

Mutualité Ouvrière

Cette admirable société mutualiste a inauguré jeudi dernier, la série de ses conférences éducatives et professionnelles par une belle causerie de son président M. Isaac Lévy sur « l'Imprimerie en Tunisie ». Une foule nombreuse et choisie a suivi avec attention les explications détaillées de l'orateur sur la découverte de cet art en Europe, sur l'histoire de l'imprimerie à travers les siècles, l'état de cette industrie dans notre Régence avant et depuis l'occupation française, le nombre de maisons et le genre de travaux qu'elles livrent, la mentalité des patrons et des ouvriers, la Fédération du livre, l'état l'esprit de la clientèle qui, par un snobisme naïf, fait ses travaux ailleurs qu'en Tunisie, frustrant ainsi le commerce local d'un appoint apprécié. Nous comptons, du reste, revenir dans ce journal sur cette question primordiale et reprendre la campagne qui avait été suggérée il y a quelques années par notre grand confrère *La Dépêche Tunisienne*.

La causerie, faite avec démonstration d'outils et pièces a obtenu le plus brillant des succès, et l'auditoire a applaudi longuement. M. le Docteur Scialom, qui présidait, a vivement remercié M. Is. Lévy, qui a été tout particulièrement félicité par M. Jacques Bismuth, président de la Mutuelle juive, venu avec une délégation des membres de son Comité et par les diverses personnalités qui s'étaient fait un devoir d'y assister.

Avant-hier dimanche, la *Mutualité Ouvrière* inaugurerait ses nouveaux locaux, situés 4, rue El-Mechnaka, par un punch offert à ses sociétaires et à la Presse et où plusieurs toasts ont été prononcés.

Cette vaillante phalange de mutualistes comptait, en outre, continuer ses visites industrielles cette semaine, mais par suite du surcroît de travail qu'elle s'impose pour préparer sa grande assemblée du 26 courant elle a renvoyé ces visites à la semaine prochaine.

La réunion plénière de dimanche aura un éclat inaccoutumé, c'est une sorte de fête de la *Mutualité* à laquelle tout le monde est convié pour y entendre glorifier l'idée qui nous est chère par divers orateurs convaincus. Plusieurs discours de propagande, une causerie conférence, une ode à la Mutualité dite par une gracieuse fillette, le compte rendu moral et financier de l'œuvre, une ample distribution de publications et journaux mutualistes, des groupes photographiés, voilà de quoi remplir consciencieusement une après-midi de propagande altruiste.

Ajoutez à cela que la Société a un beau bilan à présenter : de l'argent déposé en banque, des malades soignés gratuitement, des chômeurs casés, des indemnités payées, deux conférences dont l'une sur l'imprimerie et l'autre sur la mutualité, des adhésions nombreuses, les sympathies unanimes, des dévouements inébranlables à telle enseigne que le loyer de son local est payé par M. Elie Zarka, membre du Comité, des ses propres deniers, et que les meubles qui le garnissent sont dus à la munificence de M. Elias Houbani, vice-président.

Hurrah pour la *Mutualité Ouvrière*!

J. VEHÉL.

POUR FRANCE

Les privilégiés de la Tunisie qui s'en vont chaque année passer l'été en France ou les fonctionnaires qui s'y rendent lors de leurs congés doivent tous aller dans la HAUTE-SAVOIE, et surtout dans la zone près de Genève.

Il y a là au flanc du Mont Voiron, (1465 mètres d'altitude) de jolis villages enfouis sous les verts ombrages qui sont d'un bon marché incroyable de 3 à 5 francs par jour tout compris avec lait et nourriture en abondance (3 repas).

Et puis la proximité de Genève, ville luxueuse et agréable, Thonon, Evian et Lausanne, et la commodité des trains permettent à ceux que la campagne ne séduit pas d'aller passer l'après-midi dans l'une de ces villes et de rentrer le soir.

Pour plus amples renseignements, nous les demander. Nous nous ferons un plaisir de les fournir gratuitement.

Au Dar-El-Bey

S. A. le Bey est venu hier matin à Tunis vers dix heures, le Souverain a reçu M. le général Pistor accompagné de M. le colonel Dangelzer. Immédiatement après, S. A. a reçu M. Roy, secrétaire général du Gouvernement tunisien accompagné de M. le général Valeasi.

LA MUTUALITÉ

ET

LE PEUPEMENT FRANÇAIS

en Tunisie

La récente Fête Fédérale de Gymnastique et les Congrès tenus à Tunis ces jours derniers qui ont amené dans notre contrée de vingt mille Français (gymnastes, touristes, congressistes visiteurs officiels, etc.) ont suggéré l'idée parmi nos dirigeants de retenir parmi eux la plus grande partie possible pour en faire de futurs colons et développer le peuplement français en Tunisie, comme dans l'Afrique du Nord.

Si cette palpitante question peut intéresser au point de vue politique tous nos compatriotes, elle ne peut non plus nous laisser, nous mutualistes, indifférents. Nous estimons en effet, que les Français ayant été les premiers à jeter en Tunisie la bonne semence de la mutualité et étant ses meilleurs jardiniers; actuellement, l'idée d'altruisme et de fraternité, partant de concorde, de paix et de richesse, ainsi que de civilisation et de progrès, ne pourrait que gagner et se développer en raison directe du nombre de Français qui habiteront notre Régence.

Et c'est pour cela que nous croyons ne point sortir du domaine strictement mutualiste en abordant nous aussi cette question et en souhaitant de tout cœur, avec tous les patriotes, qu'elle soit résolue selon nos désirs. On ne peut différer d'avis sur la nécessité de ce peuplement.

Le peuplement français signifie non seulement l'implantation dans nos régions Nord-Africaines d'une élite de colons, mais aussi celle de nombreux paysans, ouvriers, commerçants, etc., de façon à constituer ici une société se rapprochant le plus possible de la société métropolitaine. Il faut aussi ouvrir largement les portes de la naturalisation à tous les indigènes et à tous les étrangers; qui, en Tunisie, noient la minorité française dans leur masse imposante. Ces nouveaux venus à la famille française se fondraient dans notre creuset et prendraient vite l'empreinte de nos idées et de nos sentiments. C'est une grande faute que celle qui consiste à repousser, comme le fait le Gouvernement du Protectorat, les non-français admirateurs de notre patrie qui sollicitent l'honneur de la naturalisation et qui s'en révéleraient dignes.

Au point de vue de l'idée qui nous est chère, les meilleures institutions mutualistes de Tunisie sont françaises, mais elles n'admettent pas dans leurs sein des tunisiens ou des étrangers. C'est une lourde faute, car non seulement ces derniers en étant ainsi refusés constituent des valeurs en refusés pour ces divers groupements, mais ils vont, à leur tour, fonder à côté des sociétés pour leur propre usage, perpétuant ainsi l'exclusivisme atroce si visible pour notre pays et éparpillant les forces mutualistes qui devraient constituer une armée unique et un faisceau compact de bonnes volontés. Il est temps que la politique d'association prenne aussi droit de cité dans les associations de mutualité de la Régence; et que les français altruistes s'appliquent à attirer dans leurs sociétés sinon des étrangers (qui ont recours et la possibilité de se faire naturaliser) du moins les tunisiens musulmans et israélites. Nous livrons l'idée en formulant le vœu de la voir promptement adopter, car il faut absolument que l'élément français absorbe les contingences indigènes ou italiennes, sous peine de se voir absorber par elles.

Une loi sociale que nous ne devons pas oublier, c'est que la domination politique d'un pays appartient tôt ou tard au nombre; à l'appui de cette loi nous avons les exemples frappants des Canadiens français, des Boërs du Dominion du Cap, des Slaves et des Bulgares en Macédoine; on se rappelle le mot fameux de Pétissier: « Tant que nous n'aurons pas un million de Français en Algérie, nous y serons campés » ou encore comme disait M. Jonnart « nous courons aux aventures ».

La nécessité du peuplement s'impose donc si nous voulons faire pour toujours une Tunisie vraiment française. La tranquillité relative des arabes ne doit point nous endormir, nous faire différer le peuplement, car nous ferions le jeu de l'Italie qui jette ses nationaux en masse en Tunisie; ces derniers sont au moins trois fois plus nombreux que nos compatriotes. La pays est maintenant ici beaucoup trop au profit des italiens, et si la Tunisie venait à être perdue, la France n'y laisserait que peu de traces tandis que les transalpins y seraient définitivement implantés.

Le peuplement français que demandent à la fois notre désir de faire de cette terre un prolongement de la France, notre sécurité et notre expansion morale, ce peuplement est donc *indispensable*.

Le climat de notre empire africain est favorable aux Européens; aussi est-ce une erreur de comparer ce pays tempéré à l'Indo-Chine ou au Congo, régions équatoriales. Nos nationaux peuvent travailler la terre sans difficultés ici, ce qu'ils ne peuvent faire dans quelque autres colonies. De plus des étendues immenses s'offrent à leur activité. Il n'est pas besoin, pour leur en attribuer la possession, de pratiquer une politique de refoulement, bien au contraire, il y a de place pour tous. Du reste les indigènes ont tout profit et

voient avec plaisir le nombre des Français s'accroître, car ils leur apportent la prospérité et les bonnes idées de fraternité et d'entraide efficace. Des sociétés, par exemple, comme celle des « Femmes de France » apportent leurs bienfaits immenses aux indigènes, et ceux-ci, à notre exemple, commencent à former entre eux des associations de secours mutuels.

L'exemple de l'Algérie est très frappant à ce sujet; les colons y sont très respectés; pourquoi? Parce que leur établissement a été le point de départ d'une amélioration très sensible du sort de la main-d'œuvre et du prolétariat autochtone.

« Mais, s'écrie-t-on où trouver des colons? La France se dépeuple, comment songerait-elle à peupler par de là les mers? » Cela n'est pas tout à fait exact. La France regagne près de 60.000 habitants par an; d'ailleurs les chiffres de la natalité et de la mortalité ne sont pas immuables. D'autre part, chaque année, 12.000 émigrants environ vont en Amérique; elle peut donc nous fournir les quelques milliers de citoyens dont nous avons besoin en Tunisie. Il n'y aurait qu'à créer un premier courant d'émigration qui deviendrait par la suite tout naturel. Il faut que, comme en Amérique, nos compatriotes soient sûrs de trouver du travail en arrivant; on ne saurait donc réserver trop d'emplois aux Français; cantonniers, poseurs de la voie, employés des trams, etc., qui sont actuellement occupés par des étrangers frustes et indifférents.

Imitons, dans la Régence, l'exemple de notre grande voisine et aînée; l'Algérie possède 500.000 Français sur 700.000 Européens; ce beau résultat est le couronnement de la politique du peuplement français qu'on y a pour suivie depuis la conquête. En Tunisie la situation est différente; nous avons 50.000 Français sur 200.000 Européens. Travaillons donc ardemment à faire une nouvelle France s'étendant de Gabès à Agadir, aussi généreux et aussi altruistes que ceux de la Métropole!

Nous avons démontré en commençant comment la question du peuplement français était strictement liée en Tunisie avec celle de l'avenir de la Mutualité; c'est pour cela que nous avons voulu, dans cette vaillante revue exclusivement mutualiste, consacrer un article entier à cette question.

M. SITBON.

La Mutualité Algérienne, Tunisienne et Marocaine.

Crock-Notes

Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis (Port). — La direction des Magasins Généraux et Entrepôt réel de Tunis (Port) informe MM. les Colons que les tarifs de magasinage à appliquer, pendant la prochaine campagne, aux céréales déposées dans ses magasins, sont particulièrement modérés.

L'administration, se chargeant de toutes les démarches, du transport de la gare de Tunis à l'entrepôt, des manipulations, des livraisons même au besoin, et enfin de l'avance des frais, évite tout souci aux clients qui n'ont plus à s'occuper que de l'expédition à la gare du point de départ.

Le warrantage assure, par la récupération d'une partie des fonds avancés pour les travaux, la possibilité d'attendre patiemment des cours rémunérateurs.

Les mêmes remarques s'appliquent d'ailleurs à toutes les marchandises déposées dans l'un quelconque des Entrepôts: libre, fictif ou réel des Magasins Généraux sauf en ce qui concerne le war, rantage des vins, suspendu pendant la période du 1^{er} juin au 20 Novembre et celui de quelques rares marchandises rapidement périssables qui est impossible en toute saison.

A l'occasion de l'arrivée des huiles d'olive d'Algérie, la direction rappelle qu'elle possède des piles à huile à la disposition des clients. Dans le cas où les huiles seraient déposées en fûts, un dispositif récemment adopté permettra d'atténuer notablement sinon de supprimer entièrement les pertes résultant du coulage presque inévitable des huiles en fûts.

Remerciements

Je tiens à remercier publiquement notre excellent concitoyen le docteur Busacca, qui a prodigué ses soins à ma chère mère, et l'a guérie complètement d'un grave abcès à la main droite.

J. C. GANOUNA,

Secrétaire du journal.

Un vol à l'Ariana

Le brigadier sans-çon. — On nous narre le fait suivant qui, s'il était vrai, mettrait en singulière posture l'honorable M. Bouteillier, brigadier de police de l'Ariana. La semaine dernière, M. Raphaël Manganante, habitant de cette localité, trouvait qu'on lui avait volé tout un stock de bijoux appartenant à sa fiancée. Il s'apercevait de cette disparition à 2 heures de l'après-midi, et allait presque aussitôt après de mettre en quête de Monsieur le Brigadier pour le prévenir. Il ne pouvait

mettre la main dessus qu'à quatre heures, dans un café où le représentant de l'autorité prenait un copieux Pernod-gomme.

« Laissez-moi prendre mon apéritif : » aurait répondu ce policier modèle à M. Manganant éploré. Cette réponse abracadabrante était même confirmée par les faits, puisque M. Bouteillier trouvait le moyen de ne commencer son enquête que le lendemain à quatre heures du soir ! Naturellement les voleurs avaient eu le temps de prendre le large.

On nous dit que la conduite singulière du Brigadier de l'Ariana, dont les fantaisies répétées feraient le désespoir des Arianiens, aurait fait l'objet d'un rapport de Qui de droit à l'autorité compétente, et qu'une enquête serait ouverte.

Souhaitons qu'elle aboutisse à la nomination, d'ailleurs prévue en haut lieu, d'un commissaire de police pour l'Ariana, et ses environs, d'un commissaire de police qui n'ait pas M. Bouteillier sous ses ordres.

La bonne précaution

En Suisse, on se montre soucieux d'épargner le temps du citoyen moderne. Le prix de chaque contravention est indiqué. On sait exactement à quelle dépense l'on s'expose.

Lorsqu'on lit, écrit sur une pancarte : Défense de déposer des ordures sous peine d'amende : cinq francs : ou : Défense de maltraiter les animaux : trois francs ou encore : Défense de fôlâtrer sur ce pré (sic) ; deux francs soixante quinze... ce qui est plus qu'une question d'« espèces » Avant d'engager sa douce campagne à... fôlâtrer sur un pré malgré la défense, il suffit de s'assurer qu'on porte sur soi la somme exigible.

Mais il y a mieux :

Des artistes du Palais-Royal, en tournée donnaient une représentation dans une cité helvétique. L'un d'eux s'en fut au commissariat de police pour y obtenir un renseignement d'intérêt local. Au moment de prendre congé du chef de service il se vit remettre un paquet d'étiquettes en carton munies d'un petit crochet en laiton et destinées à être agrafées à la boutonnière.

— Monsieur, voici pour vous et vos camarades. Chaque étiquette portait l'inscription suivante :

« Je fais la fête ce soir. Si je n'étais pas capable de rentrer seul chez moi, on est prié de me reconduire à l'adresse suivante : rue..., numéro... »

Nos Hôtes

Hier matin l'Emir Abdelkader petit fils d'Abdelkader, qui est venu pour passer quelque temps, à Tunis, avant de regagner Damas, où se trouve sa famille, a en compagnie de son secrétaire M. Khemis, visité les différents quartiers de la ville.

Il a rendu ensuite visite au secrétaire général du Gouvernement tunisien.

La Direction de la Sûreté publique a mis à sa disposition pour le piloter à travers la cité, M. Marsac commissaire de police.

Conseil Municipal de Tunis

Séance du 3 mai 1912 à 10 heures du matin.

Ordre du jour :

1. Rapports sur les budgets supplémentaires de 1912 et ordinaire de 1913.
2. Affaires diverses.

A la Santé Maritime

M. le Docteur Guéga, Directeur de la santé maritime est parti en tournée pour inspecter les postes sanitaires des ports de l'intérieur de la Régence.

Au Conseil de Guerre

Le Conseil de Guerre ne se réunira pas demain. La prochaine audience aura lieu le 24 mai.

La Ligne Béja-Mateur

L'ouverture de la ligne Mateur-Béja qui devait avoir lieu le 15 Mai écoulé vient d'être retardée. Des éboulements ont eu lieu à Zérib où un remblai de 30.000 mètres cubes est à refaire.

L'Association des colons de Béja qui comptait sur l'ouverture de cette ligne pour le transport de ces céréales, vient d'envoyer une délégation de Tunis pour attirer l'attention du Gouvernement sur le préjudice que lui causerait un long retard dans l'exécution de ces travaux imprévus.

Concerts Militaires

C'est avec beaucoup de plaisir que la population tunisienne assiste au concert donné, le soir, de 8 à 9, sur la scène Jules Ferry.

Ces concerts consistent une fois rares distractions, et sont, pour beaucoup, une raison de sortie, dont on profite volontiers durant la saison chaude.

Nos excellents musiciens trouvent dans l'empressement, et souvent les applaudissements du public, le dédommagement de leur peine.

L'A de Tunis et les Fêtes de Marseille Hier matin 80 cavaliers indigènes, sous la conduite de Si Ennafa, Khalifat de Soliman, ont traversé la ville, s'embarquant pour Marseille, où il vont organiser une fête aux fêtes de la « quinzaine coloniale ».

Ces cavaliers ont été recrutés ici par M. G. Avier, Vice-Président du Syndicat d'Initiative de Provence, qui se trouvait parmi les congressistes que l'Association des Anciens Elèves du Lycée de Tunis a pilotés dans toute la Régence au mois d'avril dernier.

Semaine des Armes

Avant-hier, dans la cour du Lycée Carnot a été disputé le Challenge Berger.

victorieuse et aura la garde du Challenge pendant un an.

Le jury présidé par M. le Capitaine Felici, les maires Vuillaume et Marty, MM. le Lieutenant Boyer, Léger, Valentin Chandioux a tenu compte de sa satisfaction de tous, tireurs et professeurs.

Courrier Théâtral

Madame Réjane, la grande artiste accompagnée d'une troupe où figurent nombre de vedettes de nos grandes scènes parisiennes, donnera à Tunis, au Théâtre Rossini, trois grandes représentations, auxquelles le Tout-Tunis ne manquera pas de se rendre.

Le programme sera le suivant :

Samedi 25 Mai (soirée) :

L'AIGRETTE, de Dario Nicodémie.

Dimanche 26 (matinée) :

MADAME SANS-GENÈ, de Victorien Sardou et Emile Moreau.

Dimanche 26 Mai (soirée) :

SAPHO d'Alphonse Daudet et Adolphe Belot.

Amical Club de Tunis

Dimanche soir a eu lieu, l'assemblée générale l'A. C. de T.

Après une brillante allocution du président M. Victor Lévy, M. Samama directeur de la Commission Sportive fit le compte rendu moral de la Société.

A ce sujet des félicitations ont été votées pour MM. Samama, Livolsi, Zérah, Thomas, membres de la C. S. Abderrahman Borges, Hmed Tebourbi etc., membres actifs pour avoir contribué dans une large mesure à la prospérité de la Société.

M. Zarka Elie au nom de M. le Dr Henri Sitbon, actuellement en France, a offert gracieusement à sa charge les frais du local et de la tenue des joueurs.

Le Comité directeur et de la Commission sportive seront constitués pour l'année 1912-1913 comme suit :

Comité-directeur : président, M. Victor Lévy ; 1^{er} vice-président, M. le Dr Henri Sitbon ; 2^e vice-président M. Elie Zarka ; secrétaire M. Isaac Lévy ; Trésorier, M. Sion Bendjournou, assesseurs MM. F. Djournou, Moïse Sitbon, Jacob Bouzdid et J. Cohen.

Commission sportive : directeur M. Samama Moïse ; secrétaire, M. Zérah Sion trésorier M. Pariente Maurice ; capitaine Mr Livolsi Fortuné ; assesseur M. Thomas, Victor ; membres consultatifs, MM. Abderrahmane D. et Borgès Jacques.

N'oublions pas de mentionner qu'un punch d'honneur fut offert aux membres du Comité-Directeur, récemment décorés.

Les Saisies-Arrêts et les petits Traitements

M. A. Briand, garde des sceaux, vient d'adresser la circulaire suivante aux procureurs généraux :

Dans une circulaire du 6 juillet 1908, se référant d'ailleurs à des instructions analogues d'un de mes prédécesseurs en date du 23 mars 1899, je vous ai signalé que les procédures spéciales suivies en matière de saisies arrêts sur les salaires et petits traitements (loi du 12 janvier 1895, actuellement articles 61 et suivants du Code du travail) donnaient lieu, trop souvent, de la part tant des greffiers de justice de paix que des huissiers, à des frais inutiles et à des perceptions abusives.

Je vous ai recommandé expressément d'inviter les juges de paix de votre ressort ainsi que vos substituts à prendre les mesures nécessaires pour que les débiteurs saisis n'aient à supporter que les droits réellement dus.

Des abus s'étant encore produits, je vous prie de vouloir bien appeler de nouveau sur les instructions susvisées l'attention des magistrats du parquet et des juges de paix de votre ressort et les inviter à ne les pas perdre de vue.

D'autre part, des saisies-arrêts, m'a-t-on assuré, auraient été pratiquées pour des créances minimes dont le montant était inférieur à celui même des frais exposés.

Vous voudrez bien faire rappeler également aux juges de paix qu'il est certainement contraire aux intentions du législateur d'autoriser des saisies-arrêts devant entraîner des frais hors de proportion avec le montant de la somme à répartir entre les créanciers.

Pour le concours hippique

A l'occasion du Concours hippique qui aura lieu à Tunis, les 25, 26 et 27 Mai 1912, des billets aller et retour de toutes classes portant réduction de 50 o/o sur les prix du tarif général, seront délivrés sur Tunis, par toutes les gares de la Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements.

Ces billets seront valables, à l'aller, pour tous les trains du 22 au 26 mai et le 27 mai pour tous les trains arrivant à Tunis avant 2 heures du soir.

Au retour, ces billets seront valables le 25 mai pour les trains partant de Tunis après 4 heures du soir et du 26 au 30 mai pour tous les trains.

A cette même occasion, les chevaux ainsi que leurs propriétaires et conducteurs bénéficieront des prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 119 (Algérie) et 19 bis (Tunisie) et G. V. n° 29 chapitre II (Algérie) et 29 bis chapitre II (Tunisie).

Specacles et Concerts

« VOY »

Le Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

M. Ch. AFRIGAN, directeur artistique.
M. MAGNANI, chef d'orchestre

Aujourd'hui 20 mai 1912

Immense succès de :
WALTER AND BAILY, équilibristes
MLLE ALICE GEHO, chanteuse à diction
GUSTAV BLECKWENN et MISS CLAIRE, les plus forts cyclistes du monde.

Mlle MARTHE DARCLAY, chanteuse.
ROSEL, diseur fantaisiste genre Mayol
CHARLOTTE DESBLY, diseuse étoile de l'Eldorado de Paris.

Mlle EVELINE PERRY, chanteuse à diction.
Mlle LUCE D'HERBLEY, chanteuse
Mlle SUZY, chanteuse.

Mlle JANE PARIS, du Petit Casino de Paris.
Mlle MYOSOTIS, chanteuse.
Mlle S. STEIN, chanteuse.

PALMA-CINEMA, avec ses dernières nouveautés, changement de vues tous les dimanches, mardis et vendredis.

ROLLER SKATING RINK

Casino Municipal de Tunis

Aujourd'hui à neuf heures séances publique

LOCATION DE PATINS 0 fr. 30

Au Cinématographe Ombra Pathé

RUE AMICAR

Aujourd'hui 20 mai 1912

RELACHE

Demain : Nouveau programme.

Absinthe BERGER

SUPÉRIEURE, SAINE, APÉRITIVE

Lire

L'HUMANITÉ

Directeur : Jean JAURÈS

'Le Socialisme'

Journal-Revue hebdomadaire

DIRECTEUR :

JULES GUESDE

Bureaux : 3, rue de la Roquette, PARIS

Pavillon BEAU-SEJOUR

Carthage Station

Restaurant de 1^{er} Ordre. - E. GIRAUD

L'Indicateur Tunisien

Edition 1912, 1.740 pages, prix : francs Franco dans toute la Régence : 10 fr. 60. Extérieur : 11 fr. 35.

En vente à Tunis, 2, avenue de Paris 2, rue Meyerbeer.

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

Félix FISCHER

Tunis 13, route de l'Ariana (en face le Cimetière)

Lire dans le prochain Numéro

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire

9, avenue de Carthage - Tunis

Repas à la carte et à prix fixe. Pension 55 francs.

Mesdames

HÉMAGÈNE TAILLEUR

guérit :
Épisodes Dououreux, Irrégularités, Retards, Suppressions, Seul produit scientifique Adopté par les Hôpitaux de France et de l'Étranger

Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe, Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.

Le FLICOR dans toutes les Pharmacies de France 2.25
ou mandat 2.25. Brochure explicative gratuite, demande adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.).

DÉPÔT PRINCIPAL A TUNIS :
PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

SE TROUVE EN FRANCE

A Paris : au Kiosque n° 16, Boulevard des Capucines, en face le Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix). Chez Mme Vauriot, Bibliothèque de la Gare P.-L.-M. (sous le buffet), et à l'Office Tunisien 2, rue Meyerbeer.

Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon, Perreche, Avignon, Valence, Dijon, Aix-les-Bains, Vichy, etc., etc.

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France et 2, rue Al-Djazira
TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'École supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. — Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, Agricoles et Industrielles.

Téléphone N° 553

DOCTEUR LUMBROSO

de la Faculté de Montpellier

ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX

EX-INTERNE DES ASILES

ANCIEN AIDE D'OBSTÉTRIQUE ET DE GYNÉCOLOGIE

6, RUE D'ALGER

Consultation de 2 à 5 heures

Raymond VALENSI

Ingénieur-architecte

22, Rue de Russie, 22 — TUNIS

Immeubles de rentes. — Constructions industrielles et rurales. Arrosage, distributions d'eau.

Plans à forfait, Affaires, Projets

TUNIS-SOUVENIR

11, Avenue de France - TUNIS

(Entre le Café de France et le coiffeur Ville)

Immense assortiment

de CARTES POSTALES ILLUSTRÉES

IMAGERIE POUR NOËL

ET JOUR DE L'AN

Vin du Domaine Hefsi

Propriété du Prince Ismael Bey

Suprême-Boukha

Anisette Serrana

Fabricant-Dépositaire

Joseph KTORZA

TUNIS-8, Rue Ed-Drina- TUNIS

Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

5, Rue de la Casbah

près la Place de la Bourse (au premier étage)

TUNIS

Service à la Carte-Repas sur commande

Vraie cuisine italienne

Spécialité des Ravioli et Cassate

Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples

Vin de Piémont. — Vin du Chianti.

SALONS RÉSERVÉS

J.A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia - TUNIS

Pianos PLEYEL et BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE

300 francs avec facilité de paiement

VÊTEMENTS

J. BELL

6, Rue d'Italie, TUNIS

DÉPÔT PRINCIPAL A TUNIS :
PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis.

Denrées Coloniales, gros, demi-gros et détail, dépôt de pommes de terre. A. MANCUSO, place de la gare Française.

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis.

Grande Fabrique de Gâtes Alimentaires. Boulangerie — G.-B. FRANCO 13, Sidi-Bou-Mendil, Tunis. - Tél. 450

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste Rue Al-Djazira, 16, En face l'Hotel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Proguerie de la Poste, — J. Attal. Juste en face l'horloge de la Poste. Produits de premier choix, Prix très réduits.

Pâtisserie, Confection — Maison Montelatici, CHAMRON, successeur, Avenue Jules Ferry, 53 et 55 — Five o'clock.

Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset.- Champigneules et Spatenbrau, J. Billiaut, propriétaire.

200 repas par jour, RESTAURANT du ROSSIF. Plats du jour, Repas à la carte et à prix fixe. Av. Jules Ferry.

Maison DESPEROUX

FONDÉE EN 1888

El-Afrane (banlieue de Tunis) Carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique, Chaux et Pierre Plâtre — Pierre à bâtir et Pierre de taille

BRIQUETTERIE DE PREMIER ORDRE

Briques plates et creuses Pavés et Dalles

Pour les commandes s'adresser: 12, AVENUE DE CARTHAGE

usine, à El-Afrane, banlieue de Tunis

LA COTE DU SOLEIL

Etablissement Thermal de Korbous

GRAND HOTEL DES THERMES

CERCLE DES ÉTRANGERS

La plus belle excursion des environs à 50 kilom. de Tunis, route de huit kilomètres en corniche sur le Golfe, en face Carthage.

Service bi-Hebdomadaire par Automobiles

Les départs ont lieu régulièrement le dimanche et le jeudi par automobiles.

Service par chemin de fer et voiture.

— Tous les jours départ de Tunis par chemin de fer (gare du Sud), à 7 h, du matin (voiture directe pour Soliman), arrivée à Soliman à 8 h, 20 (chemin de fer aller et retour, 1^{re} classe 5.30 : 2^e 4.15 3.55). 2 Omnibus de l'Hotel des Termes aller fr. : aller et retour 3 fr.) On trouve également des omnibus à prix plus réduits à la gare de Soliman. Arrivée à Korbous à 10 h. (18 kil. Départ de Korbous à 3 h du soir, assurant la correspondance avec le train partant le Dimanche à 5 h, 10 et Tunis à 6 h. du soir.

OXYGÉNÉE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS
EXIGER LA BOUTEILLE

A. BEMBARON, Agent
TUNIS. — 57, Rue de Naples, 57. — TUNIS

Clinique Vétérinaire
BONNENFANT, Ad^r
Boxes, Chenil, Pension pour
chevaux et chiens
Route de l'Ariana

Chaux Hydraulique & Ciment
Paul POTIN
DEPOT : rue de Turquie (au port)
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia
Téléphone :
Tunis n° 197 Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit).

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — 23, Rue d'Italie, 23 — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
Livraisons à Domicile

Imprimerie Typo-Lithographique
F. WEBER, Tunis

Exposition Universelle de Bruxelles 1910
CLASSE 8. — Lithographie-Gravure : Médaille d'Or
la plus haute récompense.
CLASSE 11. — Typographie : Médaille d'Or, la plus
haute récompense.
CLASSE 12. — Publications périodiques et de luxe :
Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée.
M. WEBER a l'honneur d'informer sa nombreuse
clientèle, et en général tous les commerçants,
qu'il est à même de fournir tous les genres
d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux
mêmes prix et conditions que les premières mai-
sons de France.

MAISON DE PYROTECHNIE
Joseph PAONESSA, Artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et la Ville de Tunis
Magasin de Vente 22 : Avenue Jules Ferry. — TUNIS

Torche en feux de couleurs pour retraites aux
flambeaux — Spécialité de signaux pour la Marine et
les Chemins de fer. — Mèches de Sécurité pour Mines
Fabrique à Borgel, route de la Goulette
TELEPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord
Société anonyme — Capital 5.000.000 de Francs
Siège Social à TUNIS : 7, rue d'Alger
Agences à Sousse et à Sfax

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux
émissions — Avances sur titres — Encaissements et
remises — Code coupons — Virements télégraphiques —
Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de
monnaies.
Correspondants sur toutes les places de France
et de l'Etranger

Les Placements Exceptionnels
5 o/o net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un pla-
cement exceptionnel. C'est le cas du
BON DE CAISSE
qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par
la Banque Franco-Tunisienne de Prêts mobiliers

CHAUSSURES FAURE
solides pour la marche et la campagne
CHAUSSURES FAURE
habillées pour soirées
CHAUSSURES FAURE
Pantoufles chaudes et élégantes, sabots
galoches, chaussons
Chaussures FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnetts
14, rue d'Italie, Tunis

MAISON A. MODIGLIANI
Fondée en 1868
AGENTS MARITIMES
Affrètements - Assurances Maritimes - Embarquements et Débarquements
Succursales : Bizerte-Sousse-Sfax
Adresse télégraphique : Maritime-Tunis Téléphone 71

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme — Capital 8.000.000 de Francs
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
SUCCURSALES : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
CHANGE DE MONNAIES
Garde de titres et Objets précieux
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions
entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances
sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de
crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations
diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage
payables dans le monde entier.
Dépôt à vue : 2 %
Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du pu-
blic pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux dépen-
sants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq francs
par mois.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE
Société anonyme, Capital : 50 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : 8, Rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit
Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrement.
Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchan-
dises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements
Télégraphiques. Chèques et Lettres de crédits sur tous
pays. Location de coffres-forts. Change de Monnaies étran-
gères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o
Dépôts à Vue : Comptes chèques avec intérêts.

Le Monde
Compagnie Française d'Assurances à Primes Fixes
Contre l'INCENDIE et sur la VIE
SIÈGE SOCIAL : 16, Rue Le Peletier, 16 — PARIS
Capital et fonds de garantie : 90.000.000 de francs
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples
et combinées, Assurances à terme fixe, dotales et en cas
de vie, Rentes viagères et nouvelles combinaisons très
avantageuses,
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises,
mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre
et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de
propriétaires, locataires et voisins.
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées
par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français.
S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATIA,
agent général, Inspecteur de la Compagnie à Tunis,
Passage de Paris (par l'Avenue de Paris).
Agences régionales : BIZERTE : M. A. Labaille - SOUSSE :
M. A. Daninos — SFAX : M. Aurélio Darmon ; BEJA : M.
S. Enriquez — LE KEF : M. César Enriquez - MAHDIA :
M. J. V. d'Elie Setbon - GABES : M. Is. Saada SOUK-EL-
ARBA : M. Léon Hanoun — TABARKA : M. Soria.

LUMIÈRE LUX
Éclairage privé et public
par l'incandescence au pétrole
le plus économique qui existe
FRAIS DE CONSOMMATION
d'une lampe de 200 b. 0 f. 015 l'heure
— 800 0 f. 04 —
Lampes pour Hôtels, Châteaux,
Sanatoria, Garages, Écuries, Remi-
sées, Salles de bal, Fêtes publi-
ques, Caves, Terrasses, Parcs,
Cours, Fermes, Chais, etc.
Darius Bonan
concessionnaire exclusif
pour la Tunisie, Tripoli et Malte
84, rue de Portugal
Téléph. 7 — Adres. télégraphique
LUXARIS — Tunis

AGENCE DANA
9, Rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnés à
prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances
maritimes — Embarquements et débarquements.
Avances sur marchandises. — Transports pour tous
pays à forfait. — Garde meubles assurés. — Billets circu-
laires. Billets facultatifs et billets des Compagnies Mari-
times, françaises et étrangères correspondants partout
Emballage de mobiliers. — Maison de confiance. —
Entrepôts avenue de Londres prolongée ; 30, rue de
Montpellier, et rue du Caire. — Téléphone 190.

Grande Distillerie Tunisienne
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Mé-
dailles d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille
au Concours Paris 1900.

L'AEROMOTOR
Moulin à vent en acier galvanisé
La plus haute récompense aux Expositions
Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECLERCQ et Cie
Avenue de Carthage - TUNIS

HUILES MINÉRALES
Huiles végétales industrielles — Huiles animales
Graisses consistantes
Brosserie, Articles de caves, Couleurs et vernis
Droguerie HABILIS

Tunis - 94, rue de Portugal (ang. r. de Belgique)
Plantes médicinales — Produits chimiques. — Eaux
minérales.

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départ de la Semaines

ARRIVÉES
Dimanche, à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.
Mardi, à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi, à 5 h. du m. service rapide, de Sfax et Sousse.
Vendredi, 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi, à minuit, service Rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin Service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Collo,
Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, Service de Bordeaux, Nantes, et Saint-
Nazaire, par transbordement à Alger.
DÉPARTS
Dimanche, à midi, Service direct pour Marseille.
Dimanche, à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.
Mercredi, à midi et demi, service rapide, pour Bizerte et Marseille.
Mercredi, à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi, à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi, à 10 h. du matin, Service pour Bizerte, Tabarka, La Calle,
Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie et Alger.
Samedi à 10 h. du matin, Service pour Bordeaux, Nantes et Saint-
Nazaire par transbordement
N. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire
à lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à « l'Agence de la Compagnie
Générale Transatlantique », 3, rue Es-Sadika, Tunis.

Cie de NAVIGATION MIXTE
Compagnie Touache. — Paquebots-Poste Français

AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile,
la Tripolitaine et le Maroc
Transport des passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉES de Marseille, tous les lundis soir. A Marseille tous les
mercredis à 5 h. 15 du matin : De Palerme tous les jeudis à 6 h. du ma-
tin par quinzaine : De Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m. : de la
Côte Tunisienne Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse)
tous les samedis à 9 h. 30 du soir. A Marseille, tous les samedis à 7
h. du matin.
DÉPARTS de Tunis pour Marseille, tous les lundis à 2 h. du soir ; De
Tunis pour Palerme tous les mardis à midi (par quinzaine). De Pa-
lerme pour Tunis, tous les mercredis à midi (par quinzaine). De Mar-
seille pour Tunis, la Côte Tunisienne, et Tripoli, tous les mercredis
à midi ; De Marseille pour Tunis tous les mercredis à midi ; de Tunis
pour la Côte Tunisienne (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djer-
ba, Tripoli) tous les vendredis, à 7 h. du soir. De Marseille pour
Bizerte, Tunis (hebdomadaire) et Palerme (par quinzaine) tous les
samedis à midi.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba
Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchan-
dises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle,
Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la
Belgique, la Hollande, la grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine,
l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et tous les points desservis par la
Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de pas-
sages de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis
aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Alger.
Les agents principaux : PEDELLE Frères.

Boulangerie - Pâtisserie Anglaise et Viennoise
Téléphone 449 WAGNER & ie Téléphone 449
24, Rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PÂTISSERIE DE 1^{er} ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages
PAIN FRANÇAIS - PAIN VIENNOIS et ANGLAIS - PAIN DE MÉNAGE
Crème Chantilly de France
Service à Domicile — Expéditions dans toute la Régence
Succursale à SOUSSE, angle des rues Marché et Villedon

Petites Annonces
la ligne 0,25 la ligne

Les Petites annonces classées
sont acceptées aux bureaux du
journal le lundi avant quatre
heures du soir. Elles doivent
comporter au moins deux lignes
soit cinquante centimes au mi-
nimum.

Demandes d'emplois
Excellent comptable, jolie écri-
ture, bons certificats, bonnes
références dem. empl. Journal.

Ouvrier agricole, connaissant
spécialement le battage, de
mande place, trait n'importe où
S'adresser Bar Goudal, rue
Marcheschaü.

Les offres et demandes d'em-
plois sont acceptées gratuite-
ment par le canal de l'Office du
Travail.

Petite correspondance
Nous refusons systématique-
ment toute insertion de nature
à choquer la pudeur de nos
lecteurs.

Demandes de location
On désire louer jolie villa, Car-
thage ou environs. S. journal.

Demandes de capitaux
On demande 75.000 fr. pour
construire grand immeuble
sur avenue. Intérêts 7 o/o, durée
du prêt dix ans. Journal.

Divers
On demande à céder participa-
tions dans importante affaire.
minière. Journal.

Leçons
Leçons d'arabe et d'anglais à
domicile. Journal.

OUVERTE SOUS COUVERTURE
LES PROPRIÉTAIRES DE LA BIENNE, LES PROPRIÉTAIRES
DES PROPRIÉTÉS SONT SOUHAITÉS
LE DESSUS DE PUITS DE SÉCURITÉ
est l'élément d'un bon produit
Système JONET et C^o MISNER
LES PROPRIÉTAIRES (L'ÉTAT) 150 FÉVRIER
LES PROPRIÉTAIRES (L'ÉTAT) 150 FÉVRIER
— UN DÉLAIEUR DES PROPRIÉTAIRES —

BENGALINE
PEINTURE
email perfectionnée
DÉPÔT :
Droguerie Nationale
Grèche Père et Fils
6, Rue d'Italie, 6
TUNIS
Représentant :
J.-C. BONICI
Rue d'Alger, 11
TUNIS

TUNISIA-PALACE

Hôtel de 1^{er} Ordre
Lumière électrique
150 CHAMBRES ET SALONS
Hôtel de 1^{er} Ordre
Lumière électrique
Le plus bel Hôtel du littoral africain - jardin d'hiver
SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE